



REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
(M.E.F.)**

**INSPECTION GENERALE DES FINANCES
(I.G.F.)**

**RAPPORT D'AUDIT DU CENTRE D'EXCELLENCE
D'AFRIQUE POUR L'IMPACT DE DEVELOPPEMENT
COLLEGE OF ENGINEERING EN ENERGIE,
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT
(CoE-EIE) AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2023.**

Etabli par Messieurs :

- **Norbert BALARO**, Inspecteur des Finances, **Président** ;
- **Francis TONOUKOIN**, Inspecteur des Finances, **Rapporteur** ;
- **Gilbert IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur, **Membre**.

N° 004 -C/2024/MEF/IGF du 11 3 FEV 2024

FEVRIER 2024

SOMMAIRE

	Page
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
FICHE RECAPITULATIVE PROJET COE-EIE	V
INTRODUCTION.....	1
I. OBSERVATIONS	4
1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT	4
1.1.1. Historique du projet	4
1.1.2. Objectifs du projet	4
1.1.3. Bénéficiaires du projet	4
1.1.4. Durée du projet	5
1.1.5. Coût du projet	5
1.1.6. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet	8
1.2. DE L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE.....	10
1.3. FONCTIONNEMENT RÉGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PÉRIODE	10
1.4. DE LA GESTION DES MATIÈRES	11
1.4.1. Les immobilisations.....	12
1.4.2. Les stocks	13
1.4.3. La gestion du carburant.....	13
1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE.....	16
1.6. DE LA GESTION COMPTABLE.....	20
1.7. DE LA GESTION FINANCIÈRE	22
1.7.1. Du financement du projet par les bailleurs.....	22
1.7.2. Du financement du projet sur ressources propres.....	26
1.8. DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET.....	30
1.8.1. L'analyse de l'avancement physique.....	30
1.8.2. Niveau de décaissement de la subvention globale	32
1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES.....	33
1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNÉS AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUÉES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	37
II. RECOMMANDATIONS.....	42
2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES	42
2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS.....	42
CONCLUSION	43

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDPE	:	Agent contractuel de droit public de l'Etat
AFD	:	Agence Française pour le Développement
AID	:	Association Internationale pour le Développement
ANO	:	Avis de Non Objection
AUA	:	Association des Universités Africaines
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	:	Banque mondiale
CEA-Impact	:	Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Impact de Développement
CEA-SMIA	:	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques Informatiques et Applications
CCMP	:	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CCS	:	Comité Consultatif Sectoriel
CCSI	:	Comité Consultatif Scientifique International
Cf.	:	Confer
CNP	:	Comité National de Pilotage
CoE-EIE	:	Collège of Engineering en Energie, Infrastructure de transport et Environnement
CUP	:	Comité Universitaire de Pilotage
CODIR	:	Comité de Direction
COSO1	:	Committee Of Sponsoring Organizations Of the Treadway Commission
CPMP	:	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DC	:	Demande de Cotation
DNCMP	:	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DRP	:	Demande de Renseignement et de Prix

ED	:	Entente Directe
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FE	:	Fonctionnaire de l'Etat
IGF	:	Inspection Générale des Finances
ILD	:	Indicateurs Liés aux Décaissements
INC	:	Instance Nationale de Coordination
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MdP	:	Manuel de Procédures
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
P.J.	:	Pièce Jointe
PMO	:	Plan de Mise en Œuvre
PTAB	:	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PV	:	Procès-verbal
RF	:	Responsable Financier
RSE	:	Responsable Suivi-Evaluation
RLD	:	Résultats Liés aux Décaissements
SBIN	:	Société béninoise d'infrastructures numériques
SMO	:	Structure de Mise en Œuvre
SPM	:	Spécialiste en passation des Marchés
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAC	:	Université d'Abomey-Calavi



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre	6
Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE	7
Tableau 3 : Fonctionnement régulier des organes	10
Tableau 4 : Liste des immobilisations acquises sur la période	12
Tableau 5 : Détail des achats de TV de la période	13
Tableau 6 : Point des tickets valeur	14
Tableau 7 : Point d'exécution budgétaire	16
Tableau 8 : Situation des comptes désignés au second semestre 2023	23
Tableau 9 : Point des chèques et ordres de virement en circulation au second semestre 2023	24
Tableau 10 : Point financier du compte « génération des revenus »	27
Tableau 11 : Point des encaissements du compte « génération des revenus »	28
Tableau 12 : Détail des emplois du compte « génération des revenus »	28
Tableau 13 : Point des virements en attente	29
Tableau 14 : Synthèse des performances globales du projet	30
Tableau 15 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 31 décembre 2023	32
Tableau 16 : Point des partenariats noués avec des centres et universités	38

FICHE RECAPITULATIVE PROJET CoE-EIE

N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
1	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC/UAC)	College of Engineering en Energie, Infrastructure de Transport et Environnement (CoE-EIE)	
2	Localisation (adresse et coordonnées)	EPAC, campus d'Abomey-Calavi	
3	Nom et Prénoms du Coordonnateur	Professeur ALITONOU Guy Alain	
4	Contact du coordonnateur	97094968	
5	Nombre de salariés	11	dont 06 FE ; 02 ACDPE ; 02 agents conventionnés de l'UAC et 01 agent recruté par le projet
6	Période sous revue	Second Semestre 2023	
7	Total ressources	2 606 157 000 FCFA	Sur la durée de vie du projet prorogée jusqu'en juin 2025.
8	Montant total des prévisions du budget	1 090 190 000 FCFA	Pour le 2 ^{ème} semestre 2023
9	Montant total des réalisations du budget	163 341 623 FCFA	Pour le 2 ^{ème} semestre 2023
10	Manquant de caisse (montant)	0	
11	Manquant constaté	0	
12	TVA non prélevée	0	
13	TVA prélevée non reversée	0	
14	AIB non prélevé	0	
15	AIB prélevé non reversé	0	
16	Autres taxes	0	
17	Autres montants manquant	0	

N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
18	Montant total des dépenses inéligibles	0	
19	Montant total des dépenses non justifiées	0	
20	Montant total des autres dépenses irrégulières	0	
21	Montant total des dépenses insuffisamment justifiées	0	




INTRODUCTION

Suite à l'appel à projets régional lancé en août 2018 par l'Association des universités africaines (AUA), deux centres d'excellence ainsi qu'un collège d'ingénierie de l'université d'Abomey-Calavi ont été sélectionnés au Bénin pour bénéficier du programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact.

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de 17,2 millions de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD respectivement à travers l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 entre le Bénin et l'Association Internationale de Développement (IDA pour don et prêt) et la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement. (AFD pour le prêt).

Dans les modalités de mise en œuvre du programme, il est prévu que « **les comptes des projets seront audités par l'Inspection Générale des Finances (IGF), instance chargée au niveau national du contrôle de la gestion financière de tous les ministères au Bénin** ».

Il est également mentionné au point 5.1 du contrat de performance et de financement signé le 19 juin 2020 entre le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi et le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, qu'au nombre des outils de suivi et d'évaluation, figurent « **les rapports d'audit internes sur la qualité et l'efficacité, la vérification par des réviseurs externes et des rapports d'audit de performance** ».

Ainsi, par note de service n°003/2014/MEF/IGF/DAAFC du 18 janvier 2024 (Cf. PJ n°1), l'Inspecteur général des Finances, Chef de Service a confié l'audit du second semestre 2023 à la commission composée comme suit :

- **Président** : Monsieur **Norbert BALARO**, Inspecteur des Finances ;
- **Rapporteur** : Monsieur **Francis TONOUKOIN**, Inspecteur des Finances ;
- **Membre** : Monsieur **Gilbert IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur.

L'objectif général est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion du projet en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

De manière spécifique, il s'agira de fournir une assurance sur :

- le bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- la gestion comptable et financière des ressources du projet ;
- le respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des commandes publiques ;
- l'atteinte des objectifs du projet à travers la mise en œuvre adéquate des contrats/conventions signés avec les différents partenaires et/ou prestataires du projet.

La commission de vérification a disposé de trente (30) jours pour sa mission.

Pour mener à bien sa mission, la commission de vérification, a adopté une démarche méthodologique qui se présente ainsi qu'il suit :

- échanges approfondis avec les coordonnateurs des trois entités bénéficiaires du programme ;
- réunion de cadrage et de lancement avec les divers acteurs impliqués dans l'exécution du projet ;
- collecte des textes et tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- organisation des travaux d'audit ;
- rédaction du draft de rapport d'audit prenant en compte les recommandations ;
- présentation des résultats obtenus et conclusions du rapport et discussion des recommandations et des échéanciers de mise en œuvre avec les coordonnateurs des projets ;
- travaux de contrôle d'assurance qualité du rapport.

Par ailleurs, au regard du dispositif en place pour la mise en œuvre des trois projets CEA, les diligences relatives au volet passation des marchés

exécutés au niveau du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM), acteur rectoral, ont fait l'objet d'un rapport unique et commun à tous les trois centres.

Le volet relatif au contrôle interne et au fonctionnement des organes de gouvernance a été pris en compte lors des précédents audits, la commission s'est donc intéressée à la mise en œuvre des recommandations y relatives.

Dans le respect du principe du contradictoire, le projet de rapport a été adressé au Coordonnateur, au Responsable Financier, à l'Agent Comptable de l'UAC et au Spécialiste en Passation de Marchés qui ont produit leurs contre-observations.

Le présent rapport qui rend compte des résultats des travaux de la commission s'articule autour des points suivants :

- **Observations ;**

- **Recommandations.**



I. OBSERVATIONS

1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT

1.1.1. Historique du projet

Le programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact cible 12 pays d'Afrique de l'Ouest, centrale et pays du Sahel, à savoir Burkina Faso, Gambie, Guinée, Cameroun, Nigéria, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana et Djibouti.

Actuellement au plan régional, le programme finance 53 centres dont 43 Centres d'Excellence (25 nouveaux et 18 issus de CEA I), 5 centres émergents et 5 collèges d'ingénieurs, sélectionnés de manière compétitive au terme d'une évaluation indépendante, transparente et fondée sur le mérite.

Au Bénin, l'Institut de Mathématique et de Sciences Physiques (IMSP) abrite le Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications (CEA-SMA) depuis 2014.

1.1.2. Objectifs du projet

Le programme ACE IMPACT vise à stimuler les capacités de formation et de recherche en créant des centres régionaux d'excellence pouvant attirer les meilleurs étudiants, développer la qualité de leurs formations au niveau Master et Doctorat. Il vise aussi à articuler les recherches effectuées par ces étudiants avec les enjeux de développement nationaux et régionaux afin de répondre à la demande de compétences et de personnel hautement qualifié et aux besoins de production de connaissances et d'innovation, nécessaires au développement des secteurs stratégiques.

1.1.3. Bénéficiaires du projet

Trois établissements de l'Université d'Abomey-Calavi accueillent ce projet :

- le CEA-SMIA (Sciences Mathématiques, Informatique et Applications) de l'IMSP de Dangbo pour la thématique Mathématiques appliquées et informatique ;
- le C2EA (Eau et Assainissement) de l'Institut National de l'Eau (INE) pour la Gestion durable de l'eau ;

- le CoE-EIE (Energie, Infrastructures de transport, et Environnement) pour les Sciences de l'ingénieur.

Un accord de rétrocession a été signé le 19 juin 2020 sous forme d'un contrat de performance entre le gouvernement du Bénin et l'Université d'Abomey-Calavi, hôte des centres d'excellence et du collège d'ingénierie. Ce contrat de performance encadre le flux fiduciaire entre ces deux acteurs et fixe les objectifs à atteindre par les Centres d'excellence qui sont sous la responsabilité de l'Université.

1.1.4. Durée du projet

Le projet des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le Développement a été mis en vigueur depuis le 26 juin 2020 par la Banque mondiale et le 15 novembre 2020 pour l'AFD. Il s'étend sur une durée de **quatre (04) ans**.

1.1.5. Coût du projet

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de **17,2 millions** de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD comme suit :

- **6 millions US\$ pour** l'Association Internationale de Développement (IDA) (don de 4 millions US\$ et 2 millions US\$ de prêt) suivant l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 ;
- **11,2 millions US\$** à titre de prêt pour l'Agence Française de Développement (AFD, soit **10 millions €** suivant la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020).

Ensuite, une restructuration est intervenue le 08 décembre 2023 : à l'issue de la demande de prorogation formulée par le Bénin au travers du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances, les centres du Bénin ont non seulement obtenu une prorogation d'un an (jusqu'au 30 juin 2025) mais aussi la répartition des fonds additionnels de 1 200 000 dollars qui étaient en attente.

Sous réserve de la confirmation de l'AUA (un mail est adressé à l'équipe de la BM le 02 février 2024), le détail par centre se présente comme suit :

Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre

Projet bénéficiaire	Montant initial en dollars américains	Fonds additionnel reçu	Total après restructuration
CEA-SMIA	4 000 000	633 770	4 633 770
C2EA	6 000 000	315 998	6 315 998
CoE-EIE	4 000 000	343 595	4 343 595
Fonds non répartis	1 200 000	(1 200 000)	0
PASET	2 000 000	0	0
Fonds global des Projets	17 200 000	1 200 873	17 293 363

Source : Accords de financement (sous réserve de la confirmation par la BM)

Ce projet intègre une approche axée sur les résultats utilisant des indicateurs liés aux décaissements (DLI). Le détail du coût estimatif par plan d'actions pour le CoE-EIE est présenté dans le tableau ci-après :



Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE

Code	Résultats liés au décaissements (Actions)/Activités/Tâches	Nombre d'actions prevues	Coût global avant la restructuration		Complément		Coût global après la restructuration	
			en dollars	FCFA	en dollars	FCFA	en dollars	FCFA
A1	PREPARATION INSTITUTIONNELLE	1	47 687	30 231 600	0	0	47 687	
A2	IMPACT DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-	-
A3	NOMBRE D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	5	543 249	348 519 400	43 895	26 157 000	586 844	352 106 400
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	25	1 908 776	1 163 706 000	300 000	180 000 000	2 208 776	1 325 265 600
A5	PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	13	669 663	311 100 000	0	0	669 663	401 797 800
A6	GESTION FINANCIERE REGULIERE ET DE QUALITE	2	50 741	35 400 000	0	0	50 741	30 444 600
A7	IMPACT INSTITUTIONNEL	-	-	-	-	-	-	-
A8	GOVERNANCE ET GESTION DU PROJET	22	779 883	611 049 000	0	0	779 883	467 929 800
	Total	68	4 000 000	2 400 000 000	343 595	206 157 000	4343595	2 606 157 000

Source : Données fournies par le Projet (sous réserve de la confirmation par la BM).

Huit (08) grandes activités constituent la charpente du document de projet.

1.1.6. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet

Conformément à l'arrangement institutionnel retenu, les principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet CEA IMPACT sont rattachés à trois (3) niveaux :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Comité National de pilotage) ;
- Université d'Abomey-Calavi (Comité Universitaire de Pilotage) ;
- Entités bénéficiaires des projets (Des comités spécialisés et la coordination).

Placé sous l'autorité du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Comité National de Pilotage est chargé de superviser, de guider et d'apporter un soutien à la mise en œuvre du projet au **niveau national**. Il est chargé également de plaider en faveur d'une collaboration au niveau national dans l'enseignement supérieur et d'assurer la liaison entre le projet, les autres ministères sectoriels, les partenaires de l'industrie, ainsi qu'avec le grand public.

Au niveau rectoral, le comité Universitaire de Pilotage est créé par arrêté rectoral et ses membres sont nommés par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi. Il a pour mission de s'assurer que le projet est conduit suivant les accords signés et que les transactions sont faites conformément aux politiques, aux objectifs et aux procédures et sont contrôlées de manière adéquates.

Les 3 projets sont créés par arrêté du Ministre respectivement au sein de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP), à l'Institut National de l'Eau (INE) et à l'École Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC).

Au niveau de chaque projet, il est prévu et mis en place :

- Un Comité Consultatif Scientifique International (CCSI), composé d'universitaires de renom à l'échelle internationale pour fournir des conseils et des informations sur les activités de formation et de recherche du domaine de compétence du Centre.

- Un Comité Consultatif Sectoriel (CCS) composé d'un représentant de chaque partenaire sectoriel du centre. En collaboration avec le Comité Consultatif Scientifique International, il donne des conseils sur les programmes universitaires et les futures orientations de recherche. Il fournit régulièrement des informations à la coordination du projet sur les performances, les plans de travail proposés et leur pertinence pour l'impact sur le développement.
- Une coordination chargée d'exécuter au quotidien les activités du Projet. L'équipe de Coordination est dirigée par un Coordonnateur et est composée comme suit :
 - Coordonnateur Adjoint ;
 - Assistant Management de projet ;
 - Assistant Administratif bilingue ;
 - Comptable ;
 - Responsable suivi et évaluation ;
 - Responsable de la recherche ;
 - Responsable des formations ;
 - Responsable chargé des relations avec les entreprises ;
 - Responsable cellule de lutte contre le harcèlement sexuel (nommé pour l'IMSP par note de service du directeur).

Certains acteurs au niveau de l'UAC interviennent dans la gestion au quotidien de chaque projet. Il s'agit de :

- Spécialiste en passation des Marchés Publics recruté par la Banque mondiale ;
- Cellule de Contrôle des Marchés Publics ;
- Agent Comptable ;
- Responsable Financier.



1.2. DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'évaluation des contrôles clés existant sur la base du cadre de référence pour la gestion du contrôle interne « COSO1 » avait été faite lors des audits précédents. La commission a passé en revue lors de ses travaux les recommandations et le point de mise en œuvre figure au point 2.1 de ce rapport.

1.3. FONCTIONNEMENT REGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PERIODE

Le fonctionnement des organes de gouvernance et de direction sur la période allant de janvier à décembre 2023 est apprécié dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Fonctionnement régulier des organes

Niveau de compétence	Organe Concerné	Nombre de réunion prévue	Nombre de réunion tenue	Observations/Commentaires
niveau national	Comité National de Pilotage	Deux (02) réunions	2	Le CNP a tenu toutes les réunions statutaires de l'année dont celle du 2 ^{ème} semestre tenue le 23 novembre 2023 à l'EPAC au campus d'Abomey-calavi. Le rapport du CNP est cependant en cours de signature
niveau rectoral	Comité (ou comité Universitaire de Pilotage) d'audit interne de l'UAC	Deux (02) réunions	2	Le Comité d'audit interne a réalisé les deux missions programmées pour l'année ; toutefois le rapport de mission n'est pas disponible
niveau local : Spécifiquement à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC)	Comité Consultatif Scientifique International (CCSI)	Une (01) réunion	1	le Comité Consultatif Scientifique International (CCSI) a tenu la réunion statutaire depuis le 6 juillet 2023
	Comité Consultatif Sectoriel (CCS)	Deux (02) réunions	2	Le CCS a tenu toutes les réunions statutaires de l'année dont celle du 2 ^{ème} semestre tenue du 13 au 14 décembre 2023

	Coordination du projet	Douze (12) réunions dont Six (06) par semestre	Au total 12 réunions dont 06 au second semestre	La Coordination du projet a tenu toutes les six (06) réunions statutaires du second semestre Les réunions statutaires de l'année sont en conséquence toutes tenues.
--	------------------------	--	---	--

Source : Données statistiques du CoE-EIE

Par ailleurs, la commission a toujours constaté, comme à l'audit précédent, la non-participation de certains membres de l'équipe d'exécution (Point Focal de lutte contre le harcèlement et l'Assistant Manager) aux réunions de coordination du projet au titre de la période. En effet, les intéressés n'ont pris part à aucune des six (06) séances tenues au second semestre 2023. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent nulle part les contraintes ou empêchements justifiant leur absence auxdites réunions.

Risques

Non atteinte des objectifs du projet.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations

- Le Coordonnateur doit veiller à l'élaboration, dans les délais, des rapports d'activités du Comité d'audit interne relativement à ses missions au COE-EIE ;
- Le Coordonnateur doit veiller à la participation effective de tous les membres de l'équipe de gestion aux réunions de coordination du projet.

1.4. DE LA GESTION DES MATIERES

Les matières sont constituées de stocks de fournitures de bureau, des matériels et consommables informatiques, des matériels audiovisuels, des produits d'entretien et des tickets valeur.

Il n'y a pas de comptable des matières spécifiquement dédié au projet. La gestion des matières est dans le cahier des charges du comptable et les

articles (fournitures de bureau, produits d'entretien, etc.) sont rangés dans le magasin de l'EPAC sous la responsabilité du magasinier de l'Ecole.

1.4.1. Les immobilisations

Le projet a procédé à l'acquisition de matériels informatiques et audiovisuels au profit du chargé de communication au titre de la période. Cette opération d'acquisition comptabilisée dans les comptes d'immobilisation se présente dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Liste des immobilisations acquises sur la période

COMPTE	Date Pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit (FCFA)
2442006200	08-déc-23	Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels au profit du chargé de communication du CoE-EIE	3 446 542

Points forts :

- L'acquisition, le 08 décembre 2023, de matériels informatiques et audiovisuels pour le bon fonctionnement du chargé de communication ;
- la tenue du cahier de suivi de matériels roulants et de la fiche de suivi des véhicules du projet ;
- l'établissement des bordereaux d'affectation pour la mise en service des matériels acquis ;
- le contrôle périodique des tickets valeurs par le RF et sanctionné par un procès-verbal ;
- l'existence d'ordre de sortie pour la mise en service de matériels informatiques et audiovisuels acquis pour un montant de 3 446 542 F CFA au profit du chargé de communication.

Points faibles

Néant.




1.4.2. Les stocks

Il s'agit des fournitures de bureau, des produits d'entretien et divers consommables acquis dans le cadre des activités du projet.

Aucun achat de fournitures n'est enregistré au titre de la période. La commission n'a donc pas effectué de contrôle de conformité des stocks au magasin.

Points forts :

- La tenue par le comptable du projet et le magasinier de l'EPAC de certains documents de la comptabilité des matières (les fiches de stock, les ordres d'entrée et de sortie, etc) ;
- la mise en stock au niveau du magasin de l'EPAC des matières acquises par le projet ;
- la garde et la gestion des matières par le magasinier de l'EPAC ;
- le contrôle périodique du stock par le RF sanctionné de PV d'inventaire notamment en fin d'année ;
- la tenue d'un livre-journal des matières coté et parafé pour le projet ;
- l'existence du rapport d'inventaire de fin d'année 2023 ;
- l'estampillage des matériels informatiques et audiovisuels acquis et mis en service au niveau du chargé de communication du CoE-EIE.

Point faible

- l'inexhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ; c'est le cas des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM acquis mais qui ne figurent toujours nulle part dans le livre-journal malgré la recommandation y afférente lors du dernier audit.

1.4.3. La gestion du carburant

Les tickets valeurs (TV) acquis sur les ressources du projet sont gérés par le comptable.

Tableau 5 : Détail des achats de TV de la période 

COMPTE	Intitulé du compte	Date Pièce	N° pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit (FCFA)
60531960 00	ACHAT DE CABURANT, CoE-EIE	14-mai-23	PD02/04/23	Achat de bons de carburant	5 000 000

Le contrôle des mouvements de carburant effectué le lundi 23 janvier 2024 se résume dans le tableau ci-dessus :

Tableau 6 : Point des tickets valeur

DESIGNATION	MONTANT (FCFA)
STOCK INITIAL au 01/07/2023	1 316 000
TOTAL DES ENTREES	5 190 000
TOTAL DISPONIBILITES	6 506 000
TOTAL DES SORTIES	6 506 000
STOCK FINAL THEORIQUE au 31/12/2023	0
STOCK FINAL INVENTORIE AU 31/12/2023	0
ECART	0

Source : Elaboré par la commission

Points forts :

- L'existence d'une note de service portant dotation forfaitaire de TV à l'équipe d'exécution pour les différentes « courses » ;
- l'existence d'une note de service fixant les différents seuils de stock. Les tickets valeurs (TV) disponibles sont utilisés dans le cadre de l'exécution de diverses missions relatives aux activités inscrites au PTAB du projet ;
- Le solde initial de tickets-valeurs de la période (1 316 000 F CFA) est concordant avec le solde audité avant la réconciliation des chiffres (soldes) au premier semestre 2023 ;
- la totalité des tickets-valeurs disponibles est consommé au titre de la période ;
- le taux de consommation de TV en fin de gestion est de 100% ; cela reste en phase avec le rythme des activités du projet ;

- l'existence d'un registre de tickets valeur ouvert, coté et paraphé conformément à la réglementation ;
- la concordance entre le solde théorique de tickets valeurs (solde nul) relevé au niveau du registre et le stock physique nul constaté le lundi 23 janvier 2024, date du contrôle ;
- le retour, dans le stock du projet le 1^{er} décembre 2023, de 120000 FCFA de TV représentant le reliquat sur l'activité relative à la deuxième session du CNP ;
- l'existence d'un coffre-fort avec combinaison de sécurité fonctionnelle pour conserver et sécuriser les tickets valeurs.

Points faibles

- La non inscription, dans le registre, du détail des tickets valeurs servis aux bénéficiaires durant le mois de décembre 2023 ;
- le montant de détail des tickets valeurs ne correspond souvent pas au total inscrit dans le registre pour certaines opérations.

Risque

- Non fiabilité des informations financières ;
- Distraction des matières.

Commentaires de la Coordination

Nous prenons acte.

Le commentaire du projet ne remet pas en cause les observations de la commission.

Recommandations

Le comptable doit :

- ✓ toujours mentionner dans le registre, le détail des tickets valeurs servis aux bénéficiaires ;
- ✓ veiller à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières.

1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le contrôle de la gestion budgétaire passe par la planification budgétaire, le suivi budgétaire et les indicateurs de résultat. Le point d'exécution budgétaire présenté à la commission se présente comme suit :

Tableau 7 : Point d'exécution budgétaire

Résultats liés aux décaissements	Prévision en FCFA		Exécution du 2ème semestre 2023	Exécution au 31/12/2023	Taux d'exécution base ordonnancement	
	Annuelle	2ème semestre 2023			2ème semestre 2023	Annuel
Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	95 180 000	43 180 000	46 117 534	70 964 232	106,80%	73,78%
Qualité de l'Enseignement et de la recherche	846 000 000	578 500 000	37 979 396	57 810 657	6,57%	6,83%
Pertinence de l'enseignement et de la recherche	273 000 000	158 000 000	20 477 897	28 705 777	12,96%	10,51%
Gestion financière régulière et de qualité	10 020 000	10 020 000	3 221 000	3 221 000	32,15%	32,15%
Gouvernance et gestion du projet	420 990 000	301 045 000	55 545 806	93 166 828	18,45%	22,13%
Total Général	1 646 190 000	1 090 745 000	163 341 633	253 868 494	14,98%	15,42%

Source : Extrait des données fournies par le projet

L'examen des différents documents relatifs au budget et au PTAB mis à la disposition de la commission d'audit révèle les constats ci-après :

Points forts :

Au titre du second semestre :



- la planification budgétaire du projet est faite à travers le Plan de Travail et du Budget Annuel (PTAB) validé par l'organe de gouvernance, le Comité National de Pilotage des Centres d'Excellence le 23 novembre 2023 ;
- le PTAB soumis/déposé sur la plateforme sharepoint le 27 décembre 2022 (consultable par les bailleurs et l'AUA) ;
- le PTBA a fait l'objet de l'ANO de la Banque mondiale (pour le compte des deux bailleurs) le 15 février 2023 ;
- conformément au manuel de procédures des Centres d'Excellence, la mobilisation des ressources pour le compte du projet est conditionnée par l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements (IDL) ou les résultats liés aux décaissements (RLD). Le dossier de demande de fonds est composé du rapport de l'Association des Universités Africaines (AUA) sur les résultats des indicateurs réalisés sur la période et les gains associés à ces résultats, de la lettre d'autorisation de la Banque mondiale confirmant le montant à décaisser et le programme de dépenses éligibles (PDE) ;
- le suivi ou contrôle budgétaire est réalisé conformément aux exigences de l'accord de financement de l'AID à travers le rapport d'exécution du budget élaboré semestriellement et soumis à la banque ;
- par e-mail du 4 avril 2023, l'Association des Universités Africaines a donné son opinion suite aux différentes vérifications des Résultats Liés au Décaissement réalisés par les CEA sur la période 2022-2023 comme l'exige l'accord de financement. C'est l'AUA qui fait la vérification au nom des deux bailleurs selon le coordonnateur ;
- les ressources mises à la disposition du projet aussi bien par la Banque mondiale que par l'Association Française de Développement sont liées par des objectifs bien définis et les décaissements sont astreints au respect des indicateurs de décaissement ;
- les crédits sont mis à disposition après la validation des indicateurs liés au décaissement soumis par le centre aux deux partenaires ;
- il existe un tableau de bord numérique généré par le logiciel SUCCESS pour le suivi budgétaire des actions et activités réalisées ;

- un logiciel comptable SUCCESS contenant un module dédié à la gestion budgétaire est en cours d'expérimentation ;
- il existe un tableau de suivi des indicateurs des objectifs, un tableau de suivi du PTA et un tableau de suivi des indicateurs de décaissement. Ces tableaux permettent d'apprécier le niveau physique d'exécution des actions du projet, le taux de décaissement lié aux résultats et le niveau d'atteinte des indicateurs des objectifs du projet ;
- la poursuite de la relecture et de l'actualisation du manuel de procédures aux fins de l'arrimage de ses dispositions avec les exigences de l'accord de financement d'une part et les prescriptions du code des marchés publics relativement aux seuils de passation des marchés d'autre part ;
- la répartition des fonds complémentaires induite par l'affectation des fonds non répartis portant le financement global du projet de 2 400 000 000 F CFA à **2 606 157 000 F CFA** (taux de change ; 1\$=600 F CFA), soit un taux d'augmentation de 8,59% ;
- le remaniement du PTAB 2023 faisant passer les prévisions budgétaires de 1 618 950 000 F CFA à 1 646 190 000 F CFA, soit un taux d'accroissement de 1,68% ;
- le PTBA a été validé par le Comité National de Pilotage et requis l'ANO de la Banque mondiale ;
- les prévisions budgétaires réaménagées de l'année s'élevant à un milliard six cent quarante-six millions cent quatre-vingt-dix mille (1 646 190 000) francs CFA représentent désormais 63,17% du financement global réaménagé qui est de deux milliards six cent six millions cent cinquante-sept mille (**2 606 157 000**) francs CFA ;
- les prévisions budgétaires du semestre se chiffrent, quant à elles, à 1 090 745 000 F CFA et font 66,26% de la dotation annuelle ;
- les dépenses exécutées pendant la période ont fait l'objet d'une inscription préalable au PTAB. Elles s'élèvent à la somme de cent soixante-trois millions trois cent quarante et un mille six cent trente-trois (163 341 633) francs CFA et sont concordantes avec celles

figurant dans le point du suivi de l'exécution budgétaire présenté par le centre au 31 décembre 2023.

Points faibles :

- La sensible diminution d'environ 54 points du taux de consommation des ressources allouées au second semestre 2023 (**14,98%**) par rapport à celui du premier semestre 2023 (**32,75%**) ;
- le faible taux d'exécution (15,42%) des actions budgétisées au titre de la période par rapport aux dotations annuelles ;
- la composante « **nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation** » est la seule action sur les cinq budgétisées qui enregistre le taux d'exécution le plus élevé au titre du semestre comme de l'année, soit respectivement 106,80% , 73,78% ;
- l'absence de validation formelle par les acteurs du rapport semestriel de gestion ;
- les quatre autres actions budgétisées n'ont pas pu être exécutées à 50% aussi bien au titre de la période sous revue que de toute l'année 2023 ;
- quatre actions sur les cinq budgétisées au titre du semestre et de l'année sont exécutées à un taux largement inférieur à 50% ;
- les composantes relatives à la « **Qualité de l'Enseignement et de la recherche** », la « **Pertinence de l'enseignement et de la recherche** » et la « **Gouvernance et gestion du projet** » ont affiché les plus faibles taux d'exécution, soit respectivement 6,57%, 12,96% et 18,45% au titre de la période ; elles affichent la même tendance au titre de l'année en enregistrant respectivement un taux annuel d'exécution de 6,83%, 10,51% et 22,13% ;
- quant à la composante « **Gestion financière régulière et de qualité** » elle a été exécutée au taux identique de 32,15% au titre du second semestre et de l'année 2023.

Risque :

Non atteinte des objectifs.



Commentaires de la Coordination

Recommandations

Le Coordonnateur doit toujours poursuivre les efforts à l'effet de :

- l'amélioration du taux d'exécution financière ;
- la validation formalisée du rapport semestriel de gestion par les acteurs avant sa présentation aux bailleurs.

1.6. DE LA GESTION COMPTABLE

Les vérifications effectuées sont relatives à la gestion comptable, l'organisation comptable, la gestion des opérations de trésorerie, la gestion des opérations diverses, la gestion des opérations de caisse, la gestion des incompatibilités et la gestion des divers contrôles.

Points forts :

- Pour ce qui concerne l'organisation comptable, un comptable est régulièrement nommé pour le compte du projet ;
- les livres journaux banque sont tenus à jour ;
- les opérations comptables sont saisies dans le logiciel SUCCESS acquis ;
- les états de rapprochement bancaire sont mensuellement établis et signés par le Comptable, le Responsable Financier et le Coordonnateur du projet ;
- les décaissements de ressources pour le compte du projet sont effectués par chèques ou par virements bancaires. Les chèques émis et les ordres de virement pour le paiement des dépenses éligibles au projet sont préparés par le comptable du projet ;
- l'imputation comptable des opérations de la période est effectuée par le comptable du projet ;
- le plan comptable et le guide de comptabilisation du projet sont désormais disponibles et mis en exécution ;

- les chèquiers du projet sont gardés dans le coffre-fort dans le bureau du comptable ;
- les chèquiers sont détenus par le comptable du projet ;
- le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre au 31 décembre 2023 renseigne sur les informations relatives à l'exécution du budget ;
- la tenue numérisée de certains livres comptables obligatoires (grand livre général, balance des opérations, etc.) ;
- les comptes sont arrêtés en fin du second semestre 2023 ;
- la tenue de la comptabilité d'engagement à « partie double » ;
- les fiches d'imputation comptables sont tenues et disponibles ;
- la validation par visa du RF des fiches d'imputation comptables ;
- l'opérationnalisation du mécanisme automatisé de validation et de clôture périodique des opérations et comptes par le RF au niveau de SUCCESS conformément aux recommandations du SYSCOHADA révisé ;
- la prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS ;
- la formation du comptable sur l'utilisation du logiciel SUCCESS ;
- la poursuite du processus de validation du plan comptable en exploitation au niveau du projet.

Points faibles :

- L'inexistence de serveur pour la sauvegarde optimale des données et informations du centre ;
- la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets ;
- la non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé. 

Risques

- Non fiabilité des informations comptables et financières ;
- Perte de données ;
- Retard dans l'élaboration des états financiers.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations

- Le RF doit prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre lui et les comptables des projets ;
- Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé.

1.7. DE LA GESTION FINANCIERE

Les activités du projet sont financées par deux sources : les financements des bailleurs et les fonds propres.

1.7.1. Du financement du projet par les bailleurs

Les fonds du projet sont virés dans trois (3) comptes bancaires ouverts dans les livres de ORABANK pour la Banque mondiale et de la BIIC pour l'AFD. Il s'agit des comptes ci-après :

- le compte n°23714400202 intitulé CoE-EIE DON/AID et
- le compte n°23714400203 intitulé CoE-EIE Crédit/AID ;
- le compte n° 01400123101 intitulé CoE-EIE /AFD.

Le tableau des ressources et emplois au second semestre 2023 du projet se présente ainsi qu'il suit :



Tableau 8 : Situation des comptes désignés au second semestre 2023

Libellé	Comptes bancaires			Total
	DON AID Banque: ORABANK	CREDIT AID Banque : ORABANK	COE-EIE- AFD CREDIT Banque : BIC	
Solde initial (1)	128 749 005	63 460 556	530 437 849	722 647 410
Ressources de la période (2)	11 735 071	16 455 264	114 229 664	142 419 999
Total des ressources : (3)=(2)+(1)	140 484 076	79 915 820	644 667 513	865 067 409
Total des emplois : (4)	47 428 136	13 199 905	102 713 582	163 341 623
Solde théorique de la gestion : (5)=(3)-(4)	93 055 940	66 715 915	541 953 931	701 725 786
solde réel en banque : (6)	120 056 682	69 506 067	556 109 496	745 672 245
Ecart (excédent) : (7)=(6)-(5)	27 000 742	2 790 152	14 155 565	43 946 459

Source : Extrait des points d'exécution du PTAB

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort ce qui suit :

- le montant des ressources disponibles au titre du second semestre 2023 pour l'exécution du projet s'élève à **865 067 409 FCFA**. Ces ressources ont connu une légère augmentation d'environ **6 points** par rapport à celles du premier semestre évaluées à **813 174 281 FCFA** ;
- le solde initial au 1^{er} juillet 2023 de **722 647 410 F CFA** correspond aux soldes de gestion des différents comptes (don, crédit IDA et crédit AFD). Ce solde est concordant avec celui du rapport d'audit du premier semestre et aux soldes comptables d'ouverture. Mais il ne correspond pas aux soldes des relevés bancaires de ces comptes.

qui affichent un total de **724 411 526 F CFA** dégageant ainsi un écart de **1 764 116 FCFA** qui représente le total du montant des chèques et des ordres de virement en circulation en fin du premier semestre comme mentionné par l'audit précédent ;

- les trois encaissements obtenus au regard des résultats liés aux décaissements validés par l'AUA au cours du second semestre 2023 s'élèvent à la somme totale de cent quarante-deux millions quatre cent dix-neuf mille neuf quatre-vingt-dix-neuf (**142 419 999**) francs CFA et proviennent aussi bien de la Banque mondiale pour un montant de vingt-huit millions cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-cinq (**28 190 335**) francs CFA à titre de don et de crédit que de l'Agence Française de Développement pour une somme de cent quatorze millions deux cent vingt-neuf mille six cent soixante-quatre (**114 229 664**) francs CFA à titre de crédit ;
- les décaissements liés aux activités réalisées s'élèvent à **163 341 623** francs CFA. Ce montant est concordant avec celui figurant dans le point du suivi de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2023. La décomposition par nature de dépenses se présente dans le tableau en annexe n°1 ;
- le solde théorique de gestion des trois comptes bancaires se chiffre à **701 725 786** FCFA. Comparé au solde des relevés bancaires au 31 décembre 2023 (**745 672 245 FCFA**), il se dégage un écart de **43 946 459** FCFA qui représente le total du montant des chèques et des ordres de virement en circulation en fin de gestion.

Le détail de ces chèques et ordres de virement se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Point des chèques et ordres de virement en circulation au second semestre 2023

Date	Référence Pièce de depenses	Référence du paiement	Libellés	Montant (FCFA)
22/09/2023	PD07	Virement du 22/09/2023	Reversement CNSS	125 200
22/09/2023	PD08	Virement du 22/09/2023	Reversement ITS	135 934
26/10/2023	PD16	Virement du 26/10/2023	Reversement CNSS	125 200
26/10/2023	PD17	Virement du 26/10/2023	Reversement ITS	135 934

28/11/2023	PD03	Virement du 28/11/2023	Reversement CNSS	125 200
28/11/2023	PD04	Virement du 28/11/2023	Reversement ITS	135 934
27/12/2023	PD04	Virement du 27/12/2023	Reversement CNSS	125 200
27/12/2023	PD05	Virement du 27/12/2023	Reversement ITS	135 934
29/12/2023	PD06	Virement du 29/12/23	paiement du solde (25%) des frais de mission, des frais de visa et d'assurance dans le cadre de la mission de visite et d'échange d'expérience entre l'EPAC et l'UFR STGI du 29 novembre au 9 Décembre 2023	2 552 775
29/12/2023	PD07	Virement du 29/12/23	paiement des frais de déplacement dans le cadre de la mission de visite et d'échange d'expérience entre l'EPAC et l'UFR STGI du 29 novembre au 9 Décembre 2023.	973 440
29/12/2023	PD08	Virement du 29/12/23	Païement de bourses du 1 ^{er} trimestre de l'année universitaire 2023-2024	3 600 000
29/12/2023	PD09	Virement du 29/12/23	Païement de bourses du 1 ^{er} trimestre de l'année universitaire 2023-2024	3 150 000
29/12/2023	PD10	Virement du 29/12/23	Païement de bourses du 1 ^{er} trimestre de l'année universitaire 2023-2024	1 800 000
29/12/2023	PD11	Virement du 29/12/23	Règlement de la facture de la formation des financiers du CoE-EIE	990 000
29/12/2023	PD12	Virement du 29/12/23	Reversement TVA et AIB	44 814
29/12/2023	PD05	Virement du 29/12/23	Règlement facture CTI	4 181 726
29/12/2023	PD06	Virement du 29/12/23	Règlement facture HCERES	10 128 960
29/12/2023	PD07	Virement du 29/12/23	Virement des frais de repas mission	4 820 000
29/12/2023	PD08	CHQ DA 6844172	Règlement facture ETS CEMIEB	364 320

29/12/2023	PD09	CHQ DA 6844173	Règlement facture CTFEC-TP	3 959 055
29/12/2023	PD10	CHQ DA 6844171	Règlement facture RELAIS	273 005
29/12/2023	PD11	CHQ DA 6844174	Règlement facture SOLEIL CONTACT	475 467
29/12/2023	PD12	Transfert du 29/12/23	Règlement facture CAIRN INFO	1 361 574
29/12/2023	PD13	Virement du 29/12/23	Reversement TVA et AIB	796 635
24/11/2024	PD04	Transfert du 29/12/23	Règlement facture MOUTOU PITTI Rostand	640 000
22/12/2023	PD01	CHQ DA 7984633	Règlement facture SONAEC	384 890
29/12/2023	PD03	CHQ DA 7984635	Règlement facture RELAIS	385 933
29/12/2023	PD04	CHQ DA 7984636	Règlement facture RELAIS	1 017 686
29/12/2023	PD04	Virement du 29/12/23	Remboursement préfinancement CCOM	28 291
29/12/2023	PD07	Virement du 29/12/23	Reversement TVA et AIB	177 392
29/12/2023	PD06	CHQ DA 7984637	Règlement facture CELEBRITES	795 960
TOTAL GLOBAL				43 946 459

Source : Extrait des données comptables du CoE-EIE.

Risque :

Néant.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations :

Néant.

1.7.2. Du financement du projet sur ressources propres

Le projet a mené au titre la période des activités génératrices de revenus dont les opérations sont effectuées dans le compte intitulé « génération de revenus » n°23714400204 ouvert dans les livres de ORA-BANK BENIN. Bien

que ces opérations ne soient pas formellement budgétisées, elles font l'objet d'un suivi extrabudgétaire au niveau du projet. Le tableau ressources-emplois se présente comme suit :

Tableau 10 : Point financier du compte « génération des revenus »

Libellé	Montant (FCFA)
Solde initial au 1 ^{er} janvier 2023	17 429 169
Ressources du semestre	7 549 270
Total des Ressources (1)	24 978 439
Total des Emplois de l'exercice (2)	6 311 225
Solde théorique de gestion (3)=(1)-(2)	18 667 214
Solde réel en banque (4)	21 642 514
Ecart (5)	2 975 300

Source : *Extrait des données extracomptables*

A l'analyse des données de ce tableau, le montant des ressources propres disponibles pour le projet s'élève à **24 978 439 FCFA**. Ces ressources sont décomposées comme suit :

- le solde initial du compte à la banque est de **17 429 169 FCFA** et correspond au solde d'ouverture puis figure dans le rapport d'audit du premier semestre 2023 ;
- les encaissements de la période s'élèvent à **7 549 270 FCFA** et sont essentiellement constitués des frais d'étude de dossier des apprenants pour un total de 3 631 900 F CFA et des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du Projet WASEND pour un montant de 3 917 370 FCFA. Ce dernier encaissement est réalisé suivant le transfert TRF RECU 23001821 013000AUT2 du 04 septembre 2023.

Le détail de ces encaissements se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Point des encaissements du compte « génération des revenus »

DATE	LIBELLE	MONTANT (FCFA)	REFERENCES
01-30/09/2023	Frais d'étude de dossiers	3631900	Relevés bancaires
04/09/2023	Transfert de fonds WASEND	3917370	TRF RECU 23001821 013000AUT2 du 04 septembre 2023.
TOTAL		7 549 270	

Source : données financières du projet

Quant aux dépenses du semestre, elles s'élèvent à **6 311 225 FCFA** et concernent essentiellement les dépenses de mise en œuvre des Projets Léopard et WASEND et les indemnités forfaitaires payées aux membres du comité d'étude des demandes de bourses. Elles se décomposent dans le tableau ci-après :

Tableau 12 : Détail des emplois du compte « génération des revenus »

DATE	LIBELLES	MONTANT (FCFA)
31/7/23	Paiement de 25% des frais de mission dans le cadre de la participation aux réunions de travail du consortium LEOPARD	65 625
31/7/23	Frais bancaire	6 600
31/8/23	Frais bancaire	6 600
30/9/23	Frais bancaire	6 600
31/10/23	Virement des indemnités forfaitaires d'étude de demande de bourses	2 504 700
31/10/23	Retrocession des frais d'étude de dossiers aux écoles doctorales	660 000
31/10/23	Frais bancaire	72 600
30/11/23	Frais bancaire	6 600

30/12/23	Virement des indemnités forfaitaires aux membres du comité chargé de l'organisation du WASEND	2 920 500
30/12/23	Reversement TVA et AIB	54 800
30/12/23	Frais bancaire	6 600
TOTAL		6 311 225

Source : données financières du projet

Le solde de gestion du compte est de **18 667 214 FCFA**. Comparé au solde du relevé bancaire au 31 décembre 2023 (**21 642 514 FCFA**), il se dégage un écart de **2 975 300 FCFA** qui représente le total du montant des indemnités des membres du comité chargé de l'organisation du WASEND (2 920 500 FCFA) et des prélèvements de TVA et AIB (54800 FCFA) et dont les virements sont en cours en fin de période.

Le détail de ces virements se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Point des virements en attente

Date	Référence Pièce de depenses	Référence du paiement	Libellés	Montant (FCFA)
29/12/2023	PD01/12/23	Virement du 29/12/23	Virement des indemnités forfaitaires aux membres du comité chargé de l'organisation du WASEND	2 920 500
29/12/2023	PD02/12/23	Virement du 29/12/23	Reversement TVA et AIB	54 800
TOTAL GLOBAL				2 975 300

Source : données comptables du projet

Risque :

Néant.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations



Néant.

1.8. DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET

L'avancement physique et l'évolution des décaissements sont examinés dans cette partie.

1.8.1. L'analyse de l'avancement physique

La synthèse de l'exécution physique des activités du programme est présentée succinctement dans le tableau ci-après et le détail en **annexe n°2**.

Tableau 14 : Synthèse des performances globales du projet

N°	Résultats liés au décaissements (Actions)/Activités/Tâches	Prévision projet	Cumul exécuté au 31 décembre 2023	Ecart	Taux financier	Taux physique
A1	PREPARATION	28 612 138	28 612 138	0	100%	100%
A3	RECRUTEMENT D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	352 542 320	190 606 552	161 935 768	54%	76,76%
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	1 195 831 474	149 110 890	1 046 720 584	12%	23,77%
A5	PERTINENCE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE	340 092 313	95 798 090	244 294 223	28%	58,86%
A6	RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	32 023 500	23 244 500	8 779 000	73%	84,48%
A8	GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET	450 898 255	315 014 578	135 883 677	70%	73,30%
	TOTAL GLOBAL	2 400 000 000	802 386 748	1 597 613 252	33%	35,57%

Source : Données fournies par le projet

De l'analyse de ces tableaux, les constats suivants se dégagent :

- le taux global d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023 est de **35,57%** alors que le taux global d'exécution financière- est de **33%**. Pour le second semestre 2023, le taux d'exécution physique

est de 58,68% alors qu'il indique **22,38%** par rapport à l'année 2023 ;

- le taux semestriel d'exécution physique du PTA (58,68%) a enregistré, au titre de cette période, une diminution d'environ 17 points par rapport à celui du premier semestre 2023 qui est de 70,87% ;
- le taux global d'exécution physique du projet par rapport à l'année 2023 (**35,57%**) a enregistré une sensible régression d'environ 23 points en comparaison à celui de l'année 2022 qui est de **46,11%** ;
- les objectifs du projet pour le compte de la période ne sont pas atteints par rapport à certains indicateurs des actions phares comme :
 - ✓ la « **Qualité de l'Enseignement et de la recherche** ». Il s'agit de l'indicateur « **Amélioration des infrastructures d'enseignement et de recherches** » pour lequel le processus de l'accréditation internationale des offres de formations est en cours et le plan architectural élaboré en vue de la construction du Collège ;
 - ✓ la « **Pertinence de l'enseignement et de la recherche** » pour laquelle le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants, l'acquisition d'un groupe électrogène et l'installation d'un système de production d'énergie électrique de type photovoltaïque n'ont pu être réalisés.

Risque :

Non atteinte des objectifs.

Commentaire de la Coordination

Néant.

Recommandations

Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA.



1.8.2. Niveau de décaissement de la subvention globale

Le niveau de décaissement global de la subvention sur la plateforme est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 31 décembre 2023

Designation	IDA (20%) Crédit et Don	AFD (80%) Crédit	TOTAL
Montant global de l'accord (en dollars)	868 719	3 474 876	4 343 595
Montant global de l'accord (en FCFA)	521 231 400	2 084 925 600	2 606 157 000
Total décaissé (en FCFA)	305 222 550	1 198 889 984	1 504 112 534
Fonds disponibles (en FCFA)	216 008 850	886 035 616	1 102 044 466
Taux global de décaissement	58,56%	57,50%	57,71%
Taux de disponibilité de fonds	41,44%	42,50%	42,29%

Source : Données fournies par le projet (sous réserve de la confirmation par la BM)

A l'analyse des données, la commission relève que :

- ✓ le taux de décaissement des fonds par les partenaires est globalement de **57,71%** au 31 décembre 2023 ;
- ✓ le taux global (**57,71%**) de décaissement des fonds par les partenaires a connu au titre de la période une augmentation remarquable de **80,34%** par rapport à celui relevé au premier semestre 2023 (**32%**) ;
- ✓ le taux global de décaissement des fonds au 31 décembre 2023 est **58,56%** et de **57,50%** respectivement pour **IDA (Don et Crédit)** et pour le **Crédit AFD** ;
- ✓ le taux global de décaissement est légèrement au-dessus de la moyenne pour toutes les sources de financement ; ce qui paraît faible au regard des ambitions du CoE-EIE et de l'importance des actions programmées qui n'attendent que leur réalisation ;

- ✓ le taux global de disponibilité de fonds est de **42,29%** pour toutes les sources de financement ;
- ✓ le taux de disponibilité de fonds est respectivement de **41,44%** et de **42,50%** pour les deux sources de financement **IDA et AFD** ;
- ✓ le taux de disponibilité de fonds, sensiblement en dessous de la moyenne pour ces sources de financement, paraît encore très élevé pour un projet qui aborde sa dernière année de vie après prorogation et dont le taux global d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023 est encore largement en dessous de la moyenne soit **35,57%** alors que le taux global d'exécution financière affiche **33%**.

Risques

- Non atteinte des objectifs ;
- réduction de la subvention ;
- retard d'exécution des projets.

Commentaires de la coordination

Néant.

Recommandation

Le Coordonnateur doit davantage prendre les dispositions idoines pour la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet au niveau des deux bailleurs.

1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES

Dans le cadre de l'appréciation des pièces justificatives des dépenses et compte tenu du volume des activités effectuées au second semestre, la commission a vérifié environ 73,46 % (119 991 572 FCFA sur un total de 163 341 633 FCFA) des pièces justificatives concernant les comptes spéciaux. Alors que la totalité des pièces justificatives des dépenses relatives au compte « génération de revenus » a été examinée par la commission.

Les vérifications ont porté sur le respect des règles de comptabilisation, la régularité de l'acte générateur de la dépense, la régularité du service fait et

de la demande du paiement (factures ou toute pièce tenant lieu) puis la régularité du paiement.

Les constatations faites par la commission se présentent ainsi qu'il suit :

Points forts :

- La plupart des dépenses de la période figurent au Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) ;
- l'engagement juridique de la dépense se fait par contrat de marché ou bon de commande selon le cas ;
- la règle du service fait est matérialisée par la délivrance de l'attestation de service fait signé du Coordonnateur et la certification des états de paiement et factures par ce dernier qui est l'ordonnateur délégué du budget du CoE-EIE ;
- la facture est régulièrement acquittée par le fournisseur/prestataire et liquidée par le Coordonnateur ;
- pour le paiement des dépenses, les chèques sont émis et cosignés par le Coordonnateur et l'Agent comptable de l'UAC conformément aux dispositions du MdP et du PMO ;
- le comptable du centre détient le chéquier, comptabilise les opérations de banque sous la supervision du Responsable financier des projets ;
- l'Agent comptable cosigne l'ordre de virement et le chèque avec le coordonnateur ;
- le comptable signe les ordres de paiement comme tout bénéficiaire du paiement (prestataire ; fournisseur, etc.) de la dépense concernée ;
- la liquidation des pièces comptables précise la ligne ou le compte d'imputation budgétaire de la dépense ;
- les retenues fiscales opérées sur les dépenses de la période et reversées à la DGI se chiffrent à la somme de **deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent neuf (2 789 309) FCFA** comprenant 1 822 311 FCFA de TVA et 966 998 FCFA d'AIB ;

- la cosignature des contrats de bourse d'étude par le Coordonnateur et les étudiants allocataires ;
- l'émargement effectif des états de paiement de bourses par les étudiants allocataires ;
- l'existence et l'application de la décision rectoriale n°255-2018/UAC/SG/AC/SAF/SCB/SC/SA du 19 novembre 2018 portant régime des frais de mission à l'intérieur du territoire national du personnel conventionné de l'UAC.

Points faibles :

- L'inexistence de la nomenclature ou du répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet ;
- l'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer et des dépenses à imputer sur le compte y dédié ;
- l'inexistence de critères harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations ;
- l'absence de visa de la fiche d'imputation de la dépense relative à la location de salle climatisée pour le premier atelier du CCS ;
- l'inexistence de TDRs et de fiche de financement signés dans tous les dossiers examinés et soumis à l'ANO de la BM ;
- l'absence d'imputation sur la liquidation du dossier de la restauration pour un montant de 460 000 FCFA dans le cadre du fonctionnement CCS ;
- l'absence de concordance entre le numéro d'imputation de la liquidation (6330856200) et celui de la fiche d'imputation dans le dossier de la location de salle climatisée pour l'atelier du CCS (804000 FCFA).

Risques

- Dépenses fictives/inéligibles ;
- rejet de pièces justificatives de dépenses ; 

- amenuisement et gaspillage de ressources publiques.

Commentaires de la Coordination

- 1- L'inexistence de la nomenclature ou du répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet

Néant.

- 2- L'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer et des dépenses à imputer sur le compte y dédié :

Néant.

- 3- L'inexistence de critères harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations :

Néant.

- 4- L'absence de visa de la fiche d'imputation de la dépense relative à la location de salle climatisée pour le premier atelier du CCS : il s'agit d'une omission qui vient d'être corrigée confer (pièce justificative n°1)

- 5- L'inexistence de TDRs et de fiche de financement signés dans tous les dossiers examinés et soumis à l'ANO de la BM.

Néant.

- 6- L'absence d'imputation sur la liquidation du dossier de la restauration pour un montant de 460 000 FCFA dans le cadre du fonctionnement du CCS : il s'agit d'une omission qui vient d'être corrigée confer (pièce justificative n°2).

- 7- L'absence de concordance entre le numéro d'imputation de la liquidation (6330856200) et celui de la fiche d'imputation dans le dossier de la location de salle climatisée pour l'atelier du CCS (804000 FCFA) : Observation prise en compte et corrigée déjà (confer pièce justificative n°3).

- 8- L'inexistence de listes de présence des participants à la restauration dans le cadre des journées pédagogiques du CoE-EIE (facture n° 303/350 FV du 23/10/2023 ; montant 4326864 FCFA) : la liste de présence a été faite durant les 4 jours d'activité. Cette liste existe et a été produite lors des travaux d'audit. Néanmoins confer pièce justificative 4.

Les commentaires 1 à 7 ne remettent pas en cause les observations de la Commission d'audit.

A contrario, le commentaire 8 est pris en compte par la Commission suite à l'examen de la liste de présence produite par la Coordination du projet.

Recommandations

- Le Coordonnateur doit faire élaborer la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet ;
- Le Coordonnateur doit faire encadrer par le CNP la gestion des bourses au niveau des CEA (harmonisation des critères de sélection des boursiers et des taux d'octroi d'allocations,) ;
- Le Coordonnateur doit veiller à la signature des TDRs et de fiches de financement ayant requis l'ANO de la BM et joints aux pièces justificatives ;
- Le comptable doit toujours veiller au visa de la fiche d'imputation accompagnant les pièces justificatives ;
- Le comptable doit dorénavant veiller à la concordance entre les imputations de la liquidation et celles portées sur la fiche d'imputation.

1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNES AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Le Projet n'a pas signé de conventions de partenariat avec les structures de mise en œuvre et autres impliquées au niveau communautaire au titre de la période sous revue.

Toutefois, il convient de mentionner que des partenariats sont noués avec certains centres et universités dans le cadre de la formation des apprenants conformément au plan de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, le projet a reçu plusieurs intentions de partenariats dont la signature des accords est en cours.

Il convient de mentionner qu'un seul accord de partenariat a été conclu au titre de la période ; il est relatif à l'accord de partenariat signé le 29 décembre 2023 entre l'Ecole Supérieure de Génie-Civil Véréchaguine VAK et l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) pour une durée de cinq (05) ans.

Le point de ces accords est résumé dans le tableau ci-après :

Tableau 16 : Point des partenariats noués avec des centres et universités

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
1			Accord de partenariat CoE-EIE et ESA	30 décembre 2021	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2021/12/partenerariat_coe-eie-esa-1.pdf	30 décembre 2021	Juin 2024
2			Accord de partenariat CoE-EIE et Univ LOME	En cours			
3			Memorandum de la concertation des centres d'excellence d'Afrique CEA-VALOPRO, CoE-EIE et CEA-MEM	23 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/08/Memorandum-RCI-CoE-EIE-EPAC-UAC.pdf	23 Février 2022	
4	Arrivée N° 0891 du 22/02/2022		Accord de partenariat CoE-EIE et SOBEBRA	28 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/03/partenerariat-pour-accueil-des-%C3%A9tudiants-en-stage-par-la-SOBEBRA.pdf	28 Février 2022	
5	Accord cadre 2iE/EPAC/CoE-EIE/UAC_Mai 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et 2iE	09 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/07/ACCORD-DE-COLLABORATION-2IE-BURKINA.pdf	09 Mai 2022	Mai 2025

6	Accord de partenariat Bénin EPAC/Mars: 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et Bénin Terminal	20 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/06/Partenariat-Benin-Terminal-EPAC-def.pdf	20 Mai 2022	
7	Accord cadre de collaboration EMIG-CoE-EIE/EPAC/UAC Novembre 2022		Accord cadre de collaboration CoE-EIE et EMIG du Niger	04 Novembre 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/11/accord-de-Partenariat-entre-CoE-EIE-et-EMIG.pdf	04 Novembre 2022	04 Novembre 2027
8	Convention de partenariat / Trilogie gagnante VINCI ENERGIES BENIN /EPAC/Ministère Juin 2022		Convention de partenariat CoE-EIE et Vinci Energies Bénin et Ministère de l'énergie	15 Juin 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/08/Partenariat-EPAC-Vinci-Energie-sa.pdf	15 Juin 2022	15 Juin 2023
10			Accord de partenariat CoE-EIE et DONGACO	En cours de signature par DONGACO			
11			Accord de partenariat CoE-EIE et CERSA	En cours de signature par CERSA			
12			Mémorandum d'Entente entre le CoE-EIE et CERME	Le 23 Février 2023	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/05/MEMORANDUM-DENTENTE-CERME-EPAC.pdf	Le 23 Février 2023	
13			Accord de partenariat CoE-EIE et CEA-MEM	En cours de signature côté CEA-MEM			

14			Accord de partenariat CoE-EIE et CEA- CCBAD	En cours de signature côté CCBAD			
15			Accord de partenariat CoE-EIE et ESP	En cours de signature par RSP			
16			Accord de partenariat CoE-EIE et WAP	En cours de signature par WAP			
17			Accord de partenariat CoE-EIE et CoE-KEEP	En cours de signature par KEEP			
18			Accord de partenariat CoE-EIE et ATU	En cours de signature par ATU			
19	Accord-cadre de partenariat entre l'EEEOA et l'EPAC		Accord-cadre de partenariat entre l'EEEOA et l'EPAC	11 juillet 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/02/Partenariat-EPAC-CoE-EIE-EEEOA-WAPP.pdf	11 juillet 2022	11 juillet 2027
20	Accord-cadre de coopération entre l'INP de Clermont Auvergne entre le CoE-EIE/EPAC		Accord-cadre de coopération entre l'INP de Clermont Auvergne entre le CoE-EIE/EPAC	16 mai 2023	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/05/accord-de-partenariat-entre-IEPACCoE-EIE-de-IUAC-et-INP-de-Clermont-Auvergne.pdf	16 mai 2023	16 mai 2028
21	Accord de partenariat entre l'Ecole Supérieure de Génie-Civil Véréchaguine VAK et l'Ecole		Accord de partenariat entre l'Ecole Supérieure de Génie-Civil Véréchaguine VAK et l'Ecole Polytechnique	29 décembre 2023	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/12/Accord-de-partenariat-entre-IEPAC-et-ESGC-VAK.pdf	29 décembre 2023	28 décembre 2028

	Polytechnique d'Abomey- Calavi (EPAC)		d'Abomey- Calavi (EPAC)				
--	---	--	----------------------------	--	--	--	--

Source : Données du RSE

II. RECOMMANDATIONS

2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES

Sur les dix-huit (18) recommandations anciennes formulées au titre des audits antérieurs, la commission a relevé que :

- cinq (05) recommandations sont exécutées, soit 27,78% ;
- sept (07) recommandations sont partiellement exécutées, soit 38,89% ;
- six (06) recommandations ne sont pas exécutées, soit 33,33%.

2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la présente mission ainsi que celles du premier semestre non exécutées et partiellement exécutées sont récapitulées dans le tableau en **annexe n°3**.

CONCLUSION

A l'issue des travaux de la commission exécutée conformément aux termes de référence de l'audit, il convient de noter les principales constatations ci-après :

- au titre des financements de la période, le Centre a reçu des deux bailleurs un montant total de cent quarante-deux millions quatre cent dix-neuf mille neuf quatre-vingt-dix-neuf (142 419 999) francs CFA provenant aussi bien de la Banque mondiale pour un montant de vingt-huit millions cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-cinq (28 190 335) francs CFA à titre de don et de crédit que de l'Agence Française de Développement pour une somme de cent quatorze millions deux cent vingt-neuf mille six cent soixante-quatre (114 229 664) francs CFA à titre de crédit. Des fonds propres ont été aussi générés pour un montant de sept millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent soixante (7 549 270) FCFA ;
- s'agissant de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, il a été noté, une relative amélioration avec le niveau global de mise en œuvre des anciennes recommandations sensiblement au-dessus de la moyenne. Toutefois, le dispositif demeure toujours perfectible ;
- sur le plan administratif, en dépit des avancées constatées, la gestion du projet souffre de quelques insuffisances, notamment la caducité du manuel de procédures applicables aux CEA ;
- en ce qui concerne la gestion budgétaire, il s'agit de la non-budgétisation des ressources propres générées par le projet et du faible taux de consommation des ressources allouées qui a enregistré, au cours de la période, une remarquable diminution d'environ 54 points par rapport à celui du premier semestre (32,75% par rapport aux prévisions semestrielles) ;
- par rapport à la gestion comptable, les informations financières du programme sont traçables dans les documents comptables et financiers du Centre. Cependant, des faiblesses ont été relevées parmi lesquelles l'inexistence de serveur pour la sauvegarde et la sécurisation optimale des informations puis la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets ;

- en matière d'exécution physique, la mise en œuvre du projet souffre d'un retard par rapport aux objectifs prévus. Ainsi, le taux global d'exécution du projet affiche 35,57% au 31 décembre 2023 pour une cible de 100% attendue alors que le projet est exécuté au second semestre 2023 au taux semestriel de 58,68%. Mais le taux global de disponibilité de fonds indique 42,29% pour toutes les sources de financement, ce qui paraît élevé pour un projet qui aborde déjà sa dernière année de vie après prolongation et dont le taux global d'exécution financière affiche 33%.

Au regard de ces dysfonctionnements, la commission a formulé des recommandations dont la mise en œuvre permettra d'assurer une bonne gestion du Projet CoE-EIE et d'améliorer ses performances.

Fait à Cotonou, le 13 février 2024

Président

Norbert O. BALARO

Rapporteur

Francis TONOUKOIN

Membre

Gilbert IDOHOU

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n°1** : Décomposition par nature des dépenses
- Annexe n°2** : Exécution physique du projet au 31 décembre 2023
- Annexe n°3** : Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n°1

Décomposition par nature des dépenses

Annexe n°1 : Tableau de la décomposition par nature des dépenses

Cod	ACTIVITE	BUDGET		DEPENSES		TAUX		
		ANNUEL	SEMESTE 2	SEMESTE 2	ANNUEL	SEMESTE 2	ANNUEL	
1	1 PREPARATION INSTITUTIONNELLE							
101	Rembourser dépenses la phase préparation du projet.	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
3	3 NOMBRE D'ETUDIANTS							
301	Concevoir et éditer les posters d'appel à candidat	1 800 000,00	1 300 000,00	440 000,00	440 000,00	33,85%	24,44%	
302	Diffuser les appels à candidature	4 500 000,00	2 250 000,00	2 177 534,00	2 177 534,00	96,78%	48,39%	
303	Payer les bourses aux étudiants.	79 380 000,00	34 380 000,00	41 475 000,00	65 775 000,00	120,64%	82,86%	
304	Payer les frais de transport aux étudiants étrange	1 500 000,00	750 000,00	2 025 000,00	2 571 698,00	270,00%	171,45%	
305	Payer les frais d'assurance maladie aux étudiants.	9 000 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	
4	4 QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT							
401	Equiper la structure d'assurance-qualité/formation.	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
402	Elaborer et Operationaliser plan d'actions annuel	18 000 000,00	9 000 000,00	896 500,00	6 866 800,00	9,98%	38,15%	
403	Faire l'auto-évaluation offres suivant les normes in	21 000 000,00	10 500 000,00	1 140 000,00	1 152 500,00	10,86%	53,11%	
404	Obtenir l'accréditation au plan national	24 000 000,00	12 000 000,00	22 310 886,00	22 310 686,00	185,92%	92,96%	
405	Obtenir l'accréditation au plan sous régional	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
406	Rédiger les TDR pour l'étude technique en vue de l	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
407	Lancer l'appel à concurrence pour le recrutement d	6 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	
408	Rédiger les TDR pour la conception des plans archi	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
409	Recruter un cabinet pour la conception des plans a	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
410	Rédiger des TDR pour réaliser l'étude technique po	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
411	Recruter un cabinet pour réaliser l'étude technique	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
412	Rédiger les TDR pour équiper les laboratoires de r	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
413	Recruter un cabinet pour réaliser l'étude en vue d	18 000 000,00	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	
414	Acquérir le matériel roulant pour les sorties péda	42 000 000,00	42 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	
415	Organiser un atelier pour la relecture des ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	

416	416	Faire fonctionner un Comité consultatif sectoriel	18 000 000,00	9 000 000,00	1 745 060,00	5 593 831,00	19,39%	31,08%
417	417	Signer les partenariats avec des institutions acad	24 000 000,00	24 000 000,00	10 416 840,00	10 416 840,00	43,40%	43,40%
418	418	Opérationnaliser les partenariats avec des institut	15 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
419	419	Réhabiliter et équiper les salles de cours, de lab	90 000 000,00	90 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
420	420	Construire un bâtiment (Fondation + Rez + Niveau 1	150 000 000,00	150 000 000,00	1 470 000,00	1 470 000,00	0,98%	0,98%
421	421	Réaliser des travaux de finition du bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
422	422	Installer les équipements de laboratoire de recherc	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
423	423	Acquérir le matériel de laboratoire de recherche	420 000 000,00	210 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
5		5 PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE						
501	501	Renforcer les capacités pédagogiques des enseignant	6 000 000,00	6 000 000,00	4 366 271,00	4 366 271,00	72,77%	72,77%
502	502	Organiser des séminaires pédagogiques et de supervi	27 000 000,00	21 000 000,00	10 447 500,00	10 447 500,00	49,75%	38,69%
503	503	Identifier des réseaux de partenaires thématiques	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
504	504	Opérationnaliser les réseaux de partenaires thémat	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
505	505	Organiser des missions d'enseignement	18 000 000,00	9 000 000,00	5 191 626,00	5 367 812,00	57,68%	29,82%
506	506	Rédiger les TDR en vue de mener une étude diagnost	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
507	507	Acquérir le matériel d'énergie de secours et fibre	78 000 000,00	39 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
508	508	Organiser des ateliers de renforcement des capacités	18 000 000,00	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
509	509	Mettre en oeuvre les missions de recherche national	12 000 000,00	12 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
510	510	Organiser les workshops, séminaires scientifiques	6 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
511	511	Participer aux workshops, séminaires scientifiques	6 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
512	512	Signer et opérationnaliser les partenariats avec de	12 000 000,00	0,00	0,00	8 017 200,00	#DIV/0!	66,81%
513	513	Accès internet dans le centre d'excellence Energie	90 000 000,00	45 000 000,00	472 500,00	506 994,00	1,05%	0,56%
6		6 RENFORCEMENT FIDUCIAIRE						
601	601	Acquérir un logiciel de gestion des finances, du p	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
602	602	Participer au processus de recrutement de l'audite	7 625 000,00	7 625 000,00	3 221 000,00	3 221 000,00	42,27%	42,27%
8		8 GOUVERNANCE DU PROJET						
801	801	Participer à la réunion annuelle du Comité de pilo	4 200 000,00	2 100 000,00	625 000,00	625 000,00	29,76%	14,86%
802	802	Organiser 2 réunions du comité de gestion du CoE	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!

832	832	Acquérir le matériel roulant sorties pédagogique lot 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
833	833	Souscription d'une assurance maladie au profit des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
834	834	Organiser et tenir des séances de travail de l'équipe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
835	835	Mettre en oeuvre les missions de recherche nationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
		TOTAUX	1 646 190 000,00	1 090 745 000,00	163 341 623,00	253 868 494,00	14,98%	15,42%			

Annexe n°2

Exécution physique du projet au 31 décembre 2023

Annexe n°2 : Tableau d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023

N°	Résultats liés au décaissements (Actions)/Activités/Tâches	Prévisions de l'exercice 2023		Prévision du 2 ^{ème} semestre 2023		Taux d'Exécution du 3 ^{ème} semestre 2023			Réalisations/ Observations
		Financière	Physique	Financière	Physique	Financière	physique base annuelle	Taux physique base semestrielle	
A3	RECRUTEMENT D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	96 180 000	32%	48 180 000	10,4%	70 964 232	55%	80,00%	
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	846 000 000	25%	578 500 000	12,12%	57 810 657	66,04%	15,03%	
A5	PERTINENCE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE	273 000 000	23,38%	158 000 000	14,38%	28 705 777	52,28%	20%	

A6	RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	10 020 000	3,6%	10 020 000	1,5%	3 221 000	40%	32,15%	16,67%	50%	
A8	GOVERNANCE ET GESTION DU PROJET	420 990 000	16,16%	301 045 000	8,86%	93 166 328	64,60%	22,13%	75,52%	56,06%	
	TOTAL GLOBAL	1 646 190 000	100%	1 090 745 900	47,27%	253 868 494	47,49%	15,42%	22,38%	58,68%	

Annexe n°3

Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n°3 : Tableau des nouvelles recommandations

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
1	<p>Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc...) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements.</p>	<p>Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalistes au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du comité Universitaire de Pilotage (CUP) et des coordinations, La discordance de certaines dispositions du manuel de procédures élaboré avec les exigences de l'accord de financement.</p>	<p>Le Coordonnateur</p>		<p>Non exécuté</p>	<p>Reconduite</p>	<p>12 mois</p>

2	<p>Le Coordonnateur doit avantager prendre les dispositions idoines pour la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet au niveau des deux bailleurs</p>	<p>le taux de disponibilité de fonds, sensiblement en dessous de la moyenne pour ces sources de financement, paraît encore très élevé pour un projet qui aborde sa dernière année de vie après prorogation et dont le taux global d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023 est encore largement en dessous de la moyenne soit 35,57% alors que le taux global d'exécution financière affiche 33%</p>	<p>Le Coordonnateur</p>	<p>Le PTA 2023 a été validé en février 2023. Aucun gros Marché n'a été passé en 2023</p>	<p>Partiellement exécuté</p>	<p>Reconduite</p>	<p>6 mois</p>
3	<p>Le Coordonnateur doit veiller à l'élaboration, dans les délais, les rapports d'activités du Comité d'audit interne relativement à ses missions au COE-EIE</p>	<p>le Comité d'audit interne de l'UAC a effectué une mission au titre de la période ; toutefois le rapport n'est pas encore disponible</p>	<p>Le Coordonnateur</p>		<p>Partiellement exécuté</p>	<p>Reconduite</p>	<p>3 mois</p>

4	<p>Le Coordinateur doit veiller à la participation effective de tous les membres de l'équipe de gestion aux réunions de coordination du projet.</p>	<p>Par ailleurs, la commission a toujours constaté, comme à l'audit précédent, la non-participation de certains membres de l'équipe d'exécution (Point Focal de lutte contre le harcèlement et l'Assistant Manager) aux réunions de coordination du projet au titre de la période. En effet, les intéressés n'ont pris part à aucune des six (06) séances tenues au second semestre 2023. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent nulle part les contraintes ou empêchements justifiant leur absence aux dites réunions.</p>	<p>Le coordinateur</p>	<p>Non exécuté -</p>	<p>Reconduite</p>	<p>3 mois</p>
5	<p>Le comptable doit veiller à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre -</p>	<p>l'inexhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ; c'est le cas des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes</p>	<p>Le comptable</p>	<p>Partiellement exécuté</p>	<p>Reconduite</p>	

8	Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	la non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	Le comptable	L'inventaire se fait en fin d'année	Non exécutée	Reconduite	
9	Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA	Le taux global d'exécution physique du projet au 31 décembre 2023 est de 35,57% alors que le taux global d'exécution financière est de 33%. Pour le second semestre 2023, le taux d'exécution physique est de 58,68% alors qu'il indique 22,38% par rapport à l'année 2023	Le Coordonnateur	Le PTA et le PPM n'ont pas été validés à temps et les gros marchés sont en cours d'exécution	Partiellement exécutée	Reconduite	6 mois
10	Le Coordonnateur doit faire élaborer la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet ;	L'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer et des dépenses à imputer sur le compte y dédié.	Le Coordonnateur		Non exécuté	Reconduite	12 mois

11	Le Coordonnateur doit faire encadrer par le CNP la gestion des bourses au niveau des CEA (harmonisation des critères de sélection des boursiers et des taux d'octroi d'allocations.)	L'absence de critères harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations.	Le Coordonnateur	Non exécuté	Reconduite	9 mois
12	Le comptable doit toujours mentionner dans le registre, le détail des tickets valeurs servis aux bénéficiaires	la non inscription, dans le registre, du détail des tickets valeurs servis aux bénéficiaires durant le mois de décembre 2023	Le Comptable		Nouvelle	3 mois
13	Le comptable doit veiller à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières.	l'inexhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ; c'est le cas des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM acquis mais qui ne figurent toujours nulle part dans le livre-journal malgré la recommandation y afférente lors du dernier audit	Le Comptable		Reconduite	3 mois

14.	Le Coordonnateur doit veiller à la signature des TDRs et de fiches de financement ayant requis l'ANO de la BM et joints aux pièces justificatives	L'absence de visa de la fiche d'imputation de la dépense relative à la location de salle climatisée pour le premier atelier du CCS, l'absence d'imputation sur la liquidation du dossier de la restauration pour un montant de 460 000 f cfa dans le cadre du fonctionnement CCS	Le Coordonnateur			Nouvelle	3 mois
15	Le comptable doit toujours veiller au visa de la fiche d'imputation accompagnant les pièces justificatives	l'absence de concordance entre le numéro d'imputation de la liquidation (6330856200) et celui de la fiche d'imputation dans le dossier de la location de salle climatisée pour l'atelier du CCS (804000 f cfa).	Le Comptable			Nouvelle	3 mois
16	Le comptable doit dorénavant veiller à la concordance entre les imputations de la liquidation et celles portées sur la fiche d'imputation		Le Comptable			Nouvelle	3 mois

LISTE DES PIÈCES JOINTES

Pièce jointe n° 1: note de service n°003/2024/MEF/IGF/DAAFC du 18 janvier 2024



*Inspection générale
des Finances*

Cotonou, le 18 JAN 2024

N° 03/2024/MEF/IGF/DAAFC

NOTE DE SERVICE

En application de la lettre de mission n° 041-C/2023/CMAI/MEF/SP du 28 décembre 2023, il est créé à l'Inspection Générale des Finances la commission composée comme suit :

N° d'ordre	Libellé de la mission	Objectifs de la mission	Composition de la commission	Durée de la mission
1	Audits semestriels des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact au Développement, CEA Impact (CEA-SMIA, C2EA et CoE-EIE) au titre du second semestre 2023.	Il s'agira de fournir une assurance sur : - le bon fonctionnement du système de contrôle interne ; - la bonne gestion administrative du projet ; - la gestion comptable et financière des ressources du projet ; - le respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des commandes publiques ; - l'atteinte des objectifs du projet à travers la mise en œuvre adéquate des contrats/conventions signés avec les différents partenaires et/ou prestataires du projet.	Président : Norbert BALARO Rapporteur TONOUKOIN Francis Membre : IDOHOU Gilbert	30 jours

Les missions se dérouleront conformément à la note de service n°112/2021/MEF/IGF/SP du 07 mars 2021 y relative après validation des termes de référence par l'Inspecteur général des Finances, Chef de Service.

La commission dispose de tout pouvoir d'investigation auprès des institutions, des services et des personnes morales ou physiques impliqués dans l'objet de sa mission. Elle peut faire appel à toute personne dont la compétence et l'expérience seraient jugées utiles.



L'Inspecteur général des Finances,
Chef de Service

Zisson FACINOU.



INSPECTION GENERALE DES FINANCES

COTONOU, le 19 JAN 2024

N° 003/2024/MEF/IGF/DA AFC

ORDRE DE MISSION

IGF, CS AUTORISE :

Référence document d'autorisation : 003/2024/MEF/IGF/DA AFC ...Du... 18/01/2024

Nom : TONOUKOIN ...Prénoms : FRANCIS

Qualité : INSPECTEUR DES FINANCES Grade : AIF-01...Indice : 980...Matricule : 118765

Adresse complète : 01 BP 302 COTONOU-ROUTE DE L'AÉROPORT

Date et lieu de Naissance :23/09/1981 ...à KOUMASSI (CÔTE D'IVOIRE)

A se rendre en mission à : - ABOMEY-CALAVI - COTONOU - DANGBO

Pour (objet complet) : Audits semestriels des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact au Développement, CEA Impact (CEA-SMIA, C2EA et CoE-EIE) au titre du second semestre 2023

Moyen de transport : _____ Vehicule

Date de départ : _____ 25/01/2024

Date de retour : _____ 23/02/2024

Conducteur à bord : _____

Imputation budgétaire des frais de mission : Budget National.

Autorité à saisir en cas d'urgence : INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES, CHEF DE SERVICE
Tél ... 97 60 18 35

Les autorités administratives sont priées de faciliter à M./Mme. TONOUKOIN FRANCIS,
l'accomplissement de la mission.

VU,

LE CONTRÔLEUR FINANCIER

MEHOUNOU BRUNO MIDOMITON

INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES CHEF DE
SERVICE

FACINOU ZISSON

SEMO : 5081677595 du 18/01/2024